



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025 – 18h00

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Riad MAHMOUD, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : Mme Arlette CÉDÉCIAS représentée par Mme Jeannine VENACTER, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR représenté par M. Gilbert LE MASSON, Mme Laura LEFEVRE représentée par Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Aram KALANYAN représenté par M. Patrice CALMEJANE, M. Nathanaël BANCEL représenté par M. Jean-Marc MINETTO, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Riad MAHMOUD.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Riad MAHMOUD a été élu secrétaire de séance à **la majorité**.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024.
Dossier adopté à la majorité.
 - ↳ Présentation des listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.
 - ↳ Présentation de l'état annuel 2024 des indemnités de toutes natures versées aux élus.
1. Mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles et autres évènements - Adoption des conditions générales de vente en ligne.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
 2. Conditions de remboursement des billets de spectacles et autres événements organisés par la Ville.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



3. Présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.
Le Conseil municipal prend acte du dossier.
4. Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
5. Adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
6. Mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
7. Règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires de la ville de Villemomble, applicable à compter de la rentrée 2025.
Dossier adopté à la majorité.
8. Mise en place du « bonus attractivité » petite enfance.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
9. Approbation de la convention d'objectifs et de financements de prestation de service et bonus territoire CTG pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villemomble.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
10. Délégation 2025 de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
11. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2025.
Le Conseil municipal, à la majorité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

↳ Questions orales.

Clôture de la séance à 23h41.

Le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU